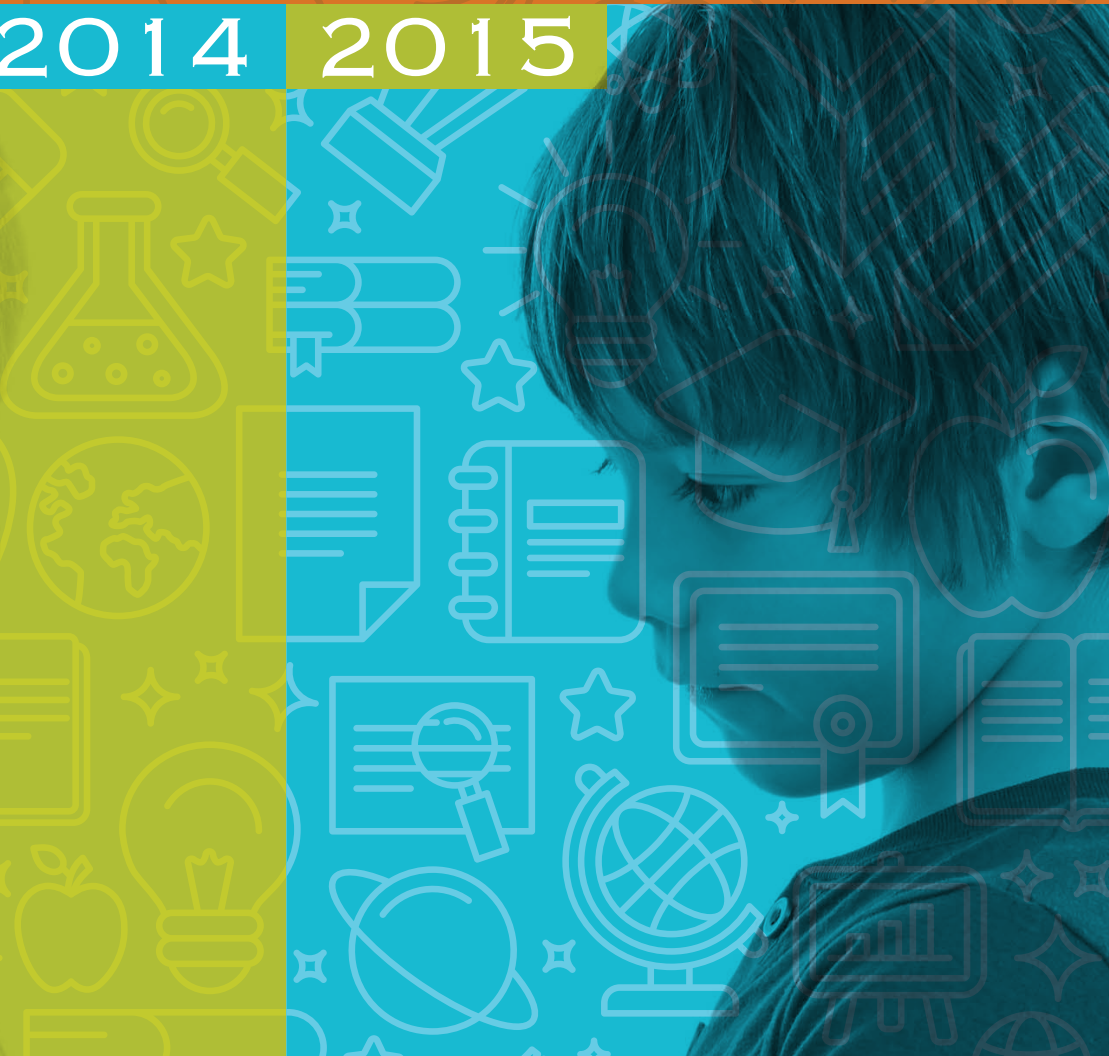




COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

RAPPORT ANNUEL 2014 2015



NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS

MISSION

La Commission scolaire des Chênes a pour **MISSION** d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

VISION

D'ici 2018, la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

Par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite

Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel

Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** de données probantes et crédibles

Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes

ATTEINDRE UN HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE POUR TOUS SES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

VALEURS

Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes valeurs organisationnelles :

L'ENGAGEMENT... qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages et par la participation de chacun* au développement du potentiel des élèves

LE RESPECT... qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle

LA PERSÉVÉRANCE... qui s'exprime par la conviction que tous les élèves peuvent apprendre si l'on utilise les bonnes stratégies (*le travail, l'effort et l'engagement sont à la base de la persévérance*).

*(Partenaires sociaux, parents, personnel, communauté, élèves)

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Jean-François Houle
Président



Christiane Desbiens
Directrice générale

La production du rapport annuel de toute commission scolaire demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler... et sur le chemin qui reste à parcourir.

Nous sommes fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2014-2015, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel de la Commission scolaire des Chênes. Le présent rapport annuel revêt un caractère particulier, puisqu'il est le reflet de la première année de mandat du conseil des commissaires à la suite de l'élection générale du 2 novembre 2014.

Ce bilan se veut aussi le reflet des résultats obtenus dans le cadre de la **Convention de partenariat**, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et du plan stratégique de la commission scolaire.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement et celui-ci ne s'est pas démenti en 2014-2015, dans un contexte à nouveau marqué par les impacts des règles budgétaires annoncées par le MEESR, lesquelles ont à nouveau engendré des compressions importantes dans le milieu de l'éducation et auxquelles notre commission scolaire n'a pas échappé.

L'année 2014-2015 aura donc été tout, sauf un « *long fleuve tranquille* », compte tenu du contexte à la fois politique et budgétaire que l'on connaît.

Les commissaires ont notamment dû contrer la désinformation de tous ordres face aux élus scolaires en augmentant leur visibilité et en faisant la démonstration de leurs compétences, de leur intérêt pour les élèves et en général, de leur valeur ajoutée pour l'élève et l'organisation. Nous devons donc faire en sorte que chaque commissaire prenne connaissance de tous les enjeux propres à la commission scolaire dans le cadre de la première année du mandat.

Ce faisant, les élus se sont efforcés à donner un accès direct au conseil des commissaires à différents groupes et associations (*élèves, parents, cadres, syndicats, conseils d'établissement, etc.*), avec comme seul but de mieux servir l'élève et de prendre une part active dans la réalisation des objectifs contenus dans le plan stratégique de la commission scolaire, répondant ainsi aux engagements exposés dans la convention de partenariat conclue avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

Par ailleurs, l'agenda imposé par le gouvernement du Québec, tantôt quant à la survie des commissions scolaires, tantôt à l'égard des fusions et/ou de l'abolition des élus scolaires; a beaucoup dérangé les travaux du conseil et de la commission scolaire. Ces perturbations, les rencontres, études et répliques nécessaires qu'elles ont suscitées, ont empêché de mettre de l'avant des projets qui auraient pu être davantage porteurs pour notre communauté éducative.

Malgré cela, à la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « *Grand public* » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Toutes et tous trouvent leur compte parmi les nombreux parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés exclusifs et gratuits (*en conformité avec la Loi sur l'instruction publique*) dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (*selon les exigences ministérielles*), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Incidentement, à cet égard et à bien d'autres, la commission scolaire fut un acteur de premier plan dans la collectivité. De grandes réalisations, telles la Course des Chêne-toi, dont le succès ne se dément pas (plus de 8 000 participants en mai 2015), la finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2015, lors de laquelle plusieurs établissements et services ont été mis à contribution, la concrétisation du gymnase triple à l'école Marie-Rivier (qui est devenu un plateau sportif majeur au Centre-du-Québec), la mise en opération de l'entente avec la Ville de Drummondville sur l'utilisation des infrastructures au bénéfice de toute la population, de même que les protocoles d'entente ratifiés avec d'autres municipalités, pour ne nommer que ces aspects, ont confirmé le rôle actif et essentiel de la Commission scolaire des Chênes dans son milieu.

En conclusion, qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à plus de 14 000 élèves (*jeunes et adultes*), tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, commissaires, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

JUILLET À OCTOBRE 2014 AVANT L'ÉLECTION GÉNÉRALE

Jeanne-Mance Paul, présidente *

École Saint-Majorique

Jean-François Houle, vice-président *

Écoles Bruyère et Saint-Charles

Isabelle Marquis, présidente du comité exécutif *

Écoles Saint-Pie X, Jean-Raimbault,
Saint-Louis-de-Gonzague et Centre de formation
professionnelle Paul-Rousseau

Alain Charest, vice-président du comité exécutif *

Clément Bernard

Écoles Saint-Pierre et Frédéric-Tétreau

Lucie Gagnon *

Écoles Saint-Simon, Duvernay et L'Aquarelle

François Carrier

Écoles Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire

Mélanie Caron *

Commissaire-parent

Gaétan Delage

Écoles Saint-Nicéphore et L'Avenir

Vicky Desmarais

École Carrousel

Geneviève Desrosiers

École Cyrille-Brassard

Monique Goulet

Écoles Jeanne-Mance et Saint-Joseph,
Centres Marcel-Proulx et Sainte-Thérèse

François Langlois

École aux Quatre-Vents

Guylaine Lavigne

École à l'Orée-des-Bois

Guy Leroux

Écoles Notre-Dame de Durham-Sud,
Sainte-Jeanne-d'Arc et Saint-Jean

Stéphanie Lacoste *

Commissaire-parent

Bernard Nault *

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Saint-Félix
et Des 2 Rivières

Réjean Paquette

Écoles Christ-Roi, Saint-Étienne et La Poudrière

Manon Rivard *

Écoles Roméo-Salois et Jésus-Adolescent

Danielle Tear

Écoles Saint-Bonaventure, Saint-Eugène
et Saint-Guillaume

Diane Therrien Camirand

École Marie-Rivier et Immaculée-Conception

* Membres du comité exécutif entre août et octobre 2014

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

APRÈS L'ÉLECTION GÉNÉRALE, NOVEMBRE 2014 AU 30 JUIN 2015

Jean-François Houle, président *

Andrée-Anne Aubin

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cyrille-Brassard,
Des 2 Rivières et Saint-Félix

Lyne Bélanger

Écoles Saint-Eugène, Saint-Guillaume,
Saint-Pie-de-Guire, Saint-Bonaventure
et Saint-Majorique-de-Grantham

Marc Bergeron *

Commissaire-parent

Alain Charest, vice-président du comité exécutif *

Écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Pie X,
Saint-Pierre, Jean-Raimbault et CFP Paul-Rousseau

Gaétan Delage

Écoles Saint-Nicéphore, Orée-des-Bois
et CFER des Chênes

Lucie Gagnon

Écoles aux-Quatre-Vents et Le Relais

Élisabeth Jutras

Écoles Carrousel, Bruyère - Saint-Charles et du Sentier

Stéphanie Lacoste

Commissaire-parent

Patrick Lagueux *

Écoles Frédéric-Tétreau, Immaculée-Conception
et Marie-Rivier

Guylaine Lavigne

Écoles Duvernay, Saint-Simon, L'Aquarelle, Saint-Étienne
et La Poudrière

Josée Lizotte

Commissaire-parent EHDAA

Isabelle Marquis, vice-présidente du conseil des commissaires*

Écoles Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Marie,
Saint-Joseph, Jeanne-Mance et Centre Sainte-Thérèse

Lise Morin *

Commissaire-parent

Manon Rivard *

Écoles L'Avenir, Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre,
Notre-Dame de Durham-Sud, Saint-Jean de Wickham,
Jésus-Adolescent
et Roméo-Salois

* Membres du comité exécutif en 2014-2015

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

LES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Au cours de l'année 2014-2015, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **16** séances, soit **9** régulières et **7** extraordinaires.

LES ATELIERS DE TRAVAIL

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à **27** ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil. On y a enregistré un taux plutôt exceptionnel de présence des élus et commissaires-parents : 95 %

LES COMITÉS

En 2014-2015, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Comité exécutif
- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDAA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

ÉTHIQUE

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*.*

POLITIQUES, RÈGLEMENTS ADOPTÉS, DÉCISIONS... LES FAITS MARQUANTS

AOÛT 2014

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015

Le conseil des commissaires a procédé à l'adoption du budget pour l'exercice financier 2014-2015 de la Commission scolaire des Chênes.

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 711 734 \$. Ce montant est égal à la limite de 15,1 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2013, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et de la subvention « financement à recevoir relatif à la provision pour avantages futurs ».

L'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de la péréquation est établie au montant de 7 452 576 774 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables. Le budget prévoit que les taux de taxe scolaire effectifs pour chaque municipalité se situent entre 0,2984 \$ et 0,3164 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée selon la résolution adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance du conseil des commissaires du 25 juin 2014.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2014-2015

À la suite des nombreux changements à la structure administrative due aux compressions budgétaires, certains postes de cadre ont vu leurs responsabilités modifiées. Le conseil adopte une résolution permettant de procéder aux modifications dans la structure administrative pour l'année scolaire 2014-2015.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2015-2025 – DEMANDE AU MELS

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

Un projet a été déposé concernant l'agrandissement du centre de mécanique de véhicules lourds afin d'être en mesure d'offrir une formation de mécanicien d'autobus. L'Association du transport urbain du Québec appuie cette demande.

La commission scolaire offrant le programme de mécanique de véhicules lourds routiers (MVLRL), le conseil des commissaires prend en considération que l'apprentissage de la mécanique sur autobus est un volet de la MVLRL, mais qu'il exige des équipements différents pour une partie du programme et des superficies plus importantes pour accueillir les autobus nécessaires à la formation.

* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».

Étant donné que les entreprises de la région ont un grand besoin de main-d'œuvre en mécanique de véhicules lourds routiers et que les espaces actuels ne peuvent accueillir des groupes additionnels dans le volet « autobus » sans pénaliser les cohortes au DEP en MVLR, la commission scolaire transmettra au MELS une demande d'achats d'équipements et d'ajout d'espace pour l'agrandissement du centre de mécanique de véhicules, sur le terrain appartenant à la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

SEPTEMBRE 2014

ACHAT – ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau possède une unité pédagogique de simulation d'usine de production de plaques électroniques. Cette unité fut acquise dans le cadre de l'ancien programme d'électricité d'entretien. Au fil du temps, elle ne correspondait plus au nouveau programme en électricité et s'est détériorée.

Les deux mini-usines dont la formation professionnelle a besoin permettront de satisfaire les compétences d'automates programmables et d'instrumentation. Les enseignants ont fait des miracles pour dispenser ces deux compétences mais ils n'y arrivent plus avec le peu d'équipements et la désuétude de ceux-ci. De plus, de deux groupes/années, le CFP est passé à sept.

Le projet soumis au conseil consiste en l'acquisition de deux mini-usines pédagogiques permettant la simulation d'embouteillage. Le processus d'appel d'offres respecte la *Loi sur les contrats des organismes publics* et son *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*. Le conseil donne son aval à l'acquisition de deux mini-usines pédagogiques au montant de 119 199 \$ avant taxes.

AUTORISATION DU DIRIGEANT D'ORGANISME PUBLIC - ÉCOLE SAINT-SIMON

Les travaux de réfection des sanitaires à l'école Saint-Simon ont nécessité un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial. Lors de la réalisation du projet, des éléments imprévus ont été découverts tels une surépaisseur du béton à enlever, la nature des éléments sous la dalle, la présence de moisissures et la non-disponibilité d'équipements requis. Ces éléments et quelques autres ont fait l'objet d'avis de modification. Au total, 11 avis de modification ont entraîné des coûts supplémentaires de 31 286 \$.

Cette somme représente un dépassement de 9 036.00 \$ du maximum permis par la loi sans autorisation du dirigeant. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, soit 14,06 %, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. La nature des travaux réalisés et les ajouts au contrat ont été jugés utiles et essentiels pour compléter, selon les standards établis, la réfection et la mise à niveau des sanitaires ainsi que des éléments structuraux.

Le conseil autorise donc le dépassement de coût du projet de réfection des sanitaires à l'école Saint-Simon.

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT DE M^{ME} JEANNE-MANCE PAUL

La séance ordinaire de septembre 2014 marque la fin d'un mandat de sept ans du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, avant la tenue de l'élection générale du 2 novembre 2014. Or, Madame la présidente sortante, Jeanne-Mance Paul, a annoncé son retrait de la vie politique scolaire au terme d'une longue et riche carrière dans le monde de l'éducation.

Ses collègues veulent donc reconnaître qu'elle a accompli un travail exceptionnel tout au long de son mandat à la présidence, avec talent, fermeté et respect. Elle a également été une ambassadrice de premier plan pour la commission scolaire et l'éducation publique. Le conseil transmet ses hommages, sa gratitude et ses félicitations à M^{me} Jeanne-Mance Paul pour l'ensemble de son œuvre à la Commission scolaire des Chênes.

ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*, la directrice générale se soumet annuellement à un processus d'évaluation. Le conseil accepte le rapport d'évaluation du rendement de la directrice générale, pour l'année scolaire 2013-2014, tel que déposé par le comité mandaté à cette fin.

OCTOBRE 2014

La période électorale étant en cours, le conseil n'a pas siégé en octobre 2014.

NOVEMBRE 2014

ASSERMENTATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le 10 novembre 2014, l'auditorium André-Huet de l'école Marie-Rivier est le théâtre d'une séance extraordinaire au cours de laquelle les membres du nouveau conseil des commissaires, élus ou désignés au terme de l'élection générale du 2 novembre, sont assermentés devant public. Le nouveau président élu, M. Jean-François Houle, y confirme que la procédure de convocation à cette séance a été respectée, par la diffusion d'un avis de convocation, conformément à l'article 154 de la Loi sur l'instruction publique, qui prévoit que la directrice générale convoque les membres du conseil à une première séance dans les 15 jours qui suivent la date de l'élection générale. Chaque membre du nouveau conseil prend brièvement la parole avant de prêter serment devant la directrice générale.

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION - SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2014

Au nom du président de l'élection générale du 2 novembre 2014, M. Michel Letendre, la directrice générale de la Commission scolaire

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SUITE)

des Chênes, M^{me} Christiane Desbiens, procède au dépôt du rapport du président d'élection. Monsieur Letendre y confirme que toutes les prescriptions légales ont été observées. Il rappelle que la période électorale se déroulait du 19 septembre 2014 au 2 novembre 2014 et précise qu'aucun incident significatif n'a été signalé.

Le président a distribué 33 formulaires de mise en candidature. À la fin de la période de mise en candidature, le 28 septembre 2014, il avait reçu le dépôt officiel de 26 candidatures pour les postes à la présidence et de commissaires pour les dix circonscriptions.

Une élection a été nécessaire dans huit circonscriptions alors que 22 candidats et candidates étaient opposés. Sommairement, 3 464 électeurs sur une possibilité de 62 422 ont utilisés leur droit de vote pour un pourcentage de 5,50 %.

ÉTAT FINANCIER 2013-2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Monsieur Patrick Marion, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, SENCRL, présente brièvement l'essentiel du rapport du vérificateur externe.

Par la suite, la directrice générale adjointe, M^{me} Carmen Lemire, présente un résumé explicatif de l'état financier accompagnée la présente. Les avis publics sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi.

Le conseil donne son aval à l'acceptation du rapport du vérificateur externe. Les résultats financiers figurent dans les pages du présent rapport annuel.

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

La Loi de l'instruction publique prévoit la nomination d'un commissaire au poste de vice-président ou vice-présidente du conseil des commissaires de la commission scolaire. De façon unanime, M^{me} Isabelle Marquis est nommée vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes.

ORIENTATION DU CONSEIL SUR L'AJOUT DE MEMBRES COOPTÉS

Les nouvelles dispositions incluses à la Loi sur l'instruction publique (et découlant du *Projet de loi 88*) prévoient que le conseil des commissaires peut, si les deux tiers de ses membres le jugent opportun, nommer un maximum de deux commissaires cooptés, dont les compétences ou habiletés sont jugées complémentaires à celles des autres membres ou utiles à l'administration de la commission scolaire.

Les membres du nouveau conseil ont, en atelier de travail, discuté de cette possibilité. Au terme de leurs échanges, ils ont choisi de ne pas recourir, jusqu'à nouvel ordre, à l'ajout de commissaires cooptés.

MOTION DE FÉLICITATIONS – COURSE DES CHÊNES-TOI – GALA DES NAPOLÉON

La Course des Chênes-toi/Bourret a remporté un Napoléon dans la catégorie «Rayonnement touristique» au Gala des Napoléon qui s'est déroulé le samedi 1^{er} novembre 2014 à la Maison des arts Desjardins Drummondville. Le conseil adopte une motion visant à féliciter toute l'organisation de cette grande course, à commencer par son directeur, Michel Couturier, agent de développement sport à la commission scolaire.

MOTION D'APPUI – PERSONNEL DE L'ÉCOLE DUVERNAY

En août 2014, la commission scolaire confiait à la chercheuse Nathalie Poirier le mandat d'analyser les pratiques d'intervention mises en place à l'école Duvernay, particulièrement à la période du dîner, dans les classes ordinaires ainsi que dans les classes spécialisées accueillant des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Au terme de cette démarche, la commission scolaire a pris acte des recommandations formulées par M^{me} Poirier et a manifesté sa volonté, avec l'étroite collaboration du personnel de l'école Duvernay, de mettre en application les mesures proposées, lesquelles visent la valorisation des élèves, toutes clientèles confondues. Dans ce contexte, et depuis le début de l'année scolaire 2014-2015, la direction et le personnel de l'école Duvernay ont été mis à contribution, afin de faire écho aux recommandations de M^{me} Poirier.

Le conseil des commissaires adopte une motion visant à reconnaître les efforts déployés par l'équipe-école de Duvernay et lui signifier son appui.

DÉCEMBRE 2014

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2014-2015

Les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* sont venues modifier la composition du conseil des commissaires, notamment en termes de nombre de commissaires élus et de commissaires-parents. Inévitablement, ces nouvelles dispositions ont également eu un impact sur la constitution du comité exécutif et sur la rémunération des commissaires.

Le comité exécutif sera constitué de sept membres, en l'occurrence :

- Le président du conseil (M. Jean-François Houle), de même que la vice-présidente (M^{me} Isabelle Marquis), qui y siègent d'office pendant toute la durée du mandat du conseil des commissaires
- Deux commissaires-parents (*sans droit de vote*), désignés par les commissaires-parents eux-mêmes (*mandat d'un an*)
- Trois commissaires élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée d'un an, de façon à ce que chaque membre du conseil ait l'opportunité, à tour de rôle (*donc annuellement*) de faire partie de l'exécutif, respectant ainsi le principe d'équité pour chacun des commissaires.

Dans un premier temps, les quatre commissaires-parents ont convenu, au terme de discussions entre eux, de désigner M^{me} Lise Morin et M. Marc Bergeron, à titre de membres du comité exécutif pour l'année 2014-2015. Les commissaires Alain Charest, Patrick Lagueux et Manon Rivard ont été désignés à titre de membres du comité exécutif. Par ailleurs, les membres du comité exécutif ont désigné la personne qui occupera la vice-présidence du comité exécutif et agira, par le fait même, à titre d'officier, pour une période d'un an. Leur choix s'est arrêté sur M. Alain Charest.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Le décret 707-2014 publié le 16 juillet 2014 détermine les sommes maximales disponibles pour établir la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2014-2015.

Le conseil des commissaires a résolu de former un comité composé de trois commissaires pour analyser le mode de rémunération des commissaires afin de tenir compte de la nouvelle composition du conseil des commissaires depuis les dernières élections scolaires.

Le comité s'est réuni et a formulé des recommandations aux commissaires qui les entérinent, en conformité avec le décret 707-2014. Ils ont notamment pris en considération :

- la présidence, qui nécessite un travail de plus en plus important;
- les officiers, qui constituent, avec le temps, un comité stratégique de plus en plus sollicité;
- le comité exécutif, qui est une instance dont l'importance stratégique et la délégation de pouvoirs diminuent;
- le statut particulier du comité d'accompagnement et de l'évaluation de la direction générale et notamment le fait que la présidence de ce comité ne peut naturellement compter sur un appui administratif;
- la volonté des commissaires de maintenir un principe de présence aux assemblées et ateliers de travail comme un des éléments de l'établissement de la rémunération, sans oublier que le rôle du commissaire ne s'exerce pas uniquement lors des assemblées et/ou ateliers;

Il importe de souligner que le salaire des commissaires tient principalement compte de leur présence aux assemblées publiques et ateliers de travail. Le président touche 27 001,66 \$. Cette rémunération est versée pour l'ensemble des interventions et travaux de la présidence y compris sa présence aux assemblées publiques du conseil, aux ateliers de travail, au comité exécutif et sa participation au « conseil des officiers ». La rémunération de base d'un commissaire est fixée 5 820,70 \$. À cette rémunération, s'ajoutent les jetons de présence d'une somme de 72,76 \$ pour sa présence à un autre comité formé par le conseil. La rémunération globale annuelle du conseil est de l'ordre de 125 000 \$, ce qui représente un peu moins de 0,1 % du budget de la commission scolaire.

NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE C

Les membres du conseil d'établissement de la nouvelle école « C » ont procédé à un concours auprès des parents, des élèves et du personnel de l'école ainsi qu'auprès du personnel de la commission scolaire. La procédure pour le choix du nom de l'école, déterminée dans le cadre organisationnel, a été suivie par les membres du conseil d'établissement. Le conseil d'établissement a transmis au comité de parents les deux

premiers choix retenus pour consultation. Au terme de cette démarche, il est unanimement résolu de désigner sous le nom école « du Sentier » la nouvelle école primaire de Drummondville.

RÉSOLUTION D'APPUI - FUSION DE COMMISSIONS SCOLAIRES

À la suite du dépôt (en novembre 2014), par le ministre de l'Éducation, d'un projet de regroupement de commissions scolaires, un consensus s'est dégagé au niveau des présidents de la région 17 à l'effet que si le statu quo n'était pas envisageable par le ministre au niveau du nombre de commissions scolaires, il fallait respecter le choix de la Commission scolaire de la Rivière de demander de ne pas être divisée. De plus, chacune des commissions scolaires s'est montrée ouverte à accueillir la clientèle et le personnel de la Rivière, mais elle respecterait son choix de se jumeler à l'une ou l'autre d'entre elles.

Le conseil adopte, par vote majoritaire, une résolution en appui à la demande de reconsidérer le découpage proposé.

SERVICES ÉDUCATIFS OFFERTS, TERRITOIRES PÉDAGOGIQUES, PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT - CADRE ORGANISATIONNEL 2015-2016

Conformément à la Loi sur l'instruction publique, et comme c'est le cas annuellement, le conseil procède à l'adoption des services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et les actes d'établissement (cadre organisationnel 2015-2016) de la Commission scolaire des Chênes

JANVIER 2015

AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DE COÛTS - CENTRE SAINTE-THÉRÈSE

Les travaux de réfection des sanitaires et le réaménagement du laboratoire de science et technologie au Centre Sainte-Thérèse ont nécessité un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial. Lors de la réalisation du projet, des éléments imprévus ont été découverts telle une surépaisseur du béton à enlever, la nature des éléments sous la dalle, la présence de cloisons non conformes et l'ajout d'un local de rangement. Ces éléments et quelques autres ont fait l'objet d'avis de modification.

Au total, sept avis de modification ont entraîné des coûts supplémentaires de 25 280 \$. Cette somme représente un dépassement de 2 495 \$ du maximum permis par la loi sans autorisation du dirigeant. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, soit 11,1 %, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SUITE)

FÉVRIER 2015

MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 14-15 DU CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES SAINTE-THÉRÈSE

Annuellement, la Commission scolaire des Chênes consulte diverses instances pour son plan triennal des immobilisations, ses actes d'établissement, les services éducatifs offerts et ses territoires pédagogiques. En janvier 2014, le Conseil des commissaires a adopté ces éléments pour l'année scolaire 2014-2015. Depuis ce temps, le Centre Sainte-Thérèse a développé deux nouveaux projets soit le « projet J » en collaboration avec le Centre local d'Emploi et le projet « Goûts du Monde » en collaboration avec le Regroupement Interculturel Drummond. Ces projets seront vécus à l'extérieur du Centre Sainte-Thérèse. C'est pour cette raison que la commission scolaire doit modifier l'acte d'établissement du centre de la formation générale aux adultes.

De plus, il y a lieu d'apporter une correction à l'acte d'établissement pour un projet déjà existant au Centre Sainte-Thérèse soit le projet « Je rénove mon métier ». Pour ces raisons, le conseil, par voie de résolution, modifie l'acte d'établissement du Centre de formation générale aux adultes Sainte-Thérèse afin d'y voir apparaître les immeubles correspondant aux lieux où les projets seront dispensés.

MARS 2015

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES COMMISSAIRES « JEUNESSE »

À l'initiative du président de la Commission scolaire des Chênes, M. Jean-François Houle, on a assisté à la mise en place d'un conseil des commissaires jeunesse, constitué de 10 élèves provenant des écoles secondaires Jeanne-Mance, Jean-Raimbault, La Poudrière et Marie-Rivier.

La mise sur pied de ce conseil est, en tous points, conforme à la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire*, telle qu'en vigueur à la commission scolaire et conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique à cet égard.

Les membres du conseil jeunesse ont été invités à se prononcer sur l'adoption de « résolutions jeunesse » qui seront soumises au conseil des commissaires (commissaires élus et commissaires-parents). En atelier de travail, ils ont notamment convenu, de façon unanime, de la nécessité de sensibiliser les élèves de toutes les écoles de la commission scolaire au bien-fondé et aux bienfaits de tout projet lié au recyclage et au compostage.

Ils ont de plus manifesté leur intérêt pour la sauvegarde de projets tels Secondaire en spectacle et un projet favorisant la valorisation des lieux physiques dans l'école (couleurs de l'école).

Ainsi, lors d'une séance du conseil jeunesse, tenue le 31 mars 2015, les commissaires-jeunesse adoptent trois résolutions qui font écho à leurs préoccupations. Pour sa part, lors de sa séance ordinaire du 28 avril 2015, le conseil des commissaires (élus et parents)

fera siennes les résolutions adoptées par le conseil jeunesse et les transmettra aux instances concernées.

La Commission scolaire des Chênes profite du présent rapport annuel pour saluer les membres du tout premier « conseil jeunesse » :

Annie-Claude BÉLAND(école La Poudrière)
Samuelle BREault(école Marie-Rivier)
Gabrielle CIMON(école Jeanne-Mance)
Daphnée COURCHESNE(école Jean-Raimbault)
MéLissa COURCHESNE(école Marie-Rivier)
Océane GAUDET(école Jean-Raimbault)
Charlotte LAUZON(école Jean-Raimbault)
Rosalie OUELLETTE.....(école Jean-Raimbault)
Mme Jessica ST-GERMAIN.....(école La Poudrière)
Gabriel TURGEON(école Jeanne-Mance)

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC)

La *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* stipule que toute entreprise qui désire obtenir un contrat ou un sous-contrat public doit démontrer qu'elle satisfait aux exigences élevées d'intégrité à laquelle le public est en droit de s'attendre de la part d'un fournisseur de l'État.

Dans cette optique, l'ensemble des organisations publiques a l'obligation de désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) en matière d'octroi de contrats publics. Une résolution du conseil des commissaires est nécessaire à cet égard. La personne occupant actuellement cette fonction quittant la commission scolaire pour la retraite, il y a donc lieu de nommer une nouvelle personne pour assumer cette responsabilité. Le conseil désigne, de façon unanime, M. Yves Gendron, directeur du Service des ressources matérielles, des technologies de l'information et du transport pour agir à titre de responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC).

PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Différents projets ont été retenus dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*. À l'unanimité, le conseil procède à des octrois de contrats pour les projets suivants :

- Réfection complète de la chaufferie et des sanitaires, de même que la modification des issues à l'école Bruyère : 565 880.00 \$ (avant taxes)
- Réfection de la toiture de l'école Saint-Joseph : 78 390.00 \$ (avant taxes)
- Remplacement des fenêtres à l'école Le Relais : 74 490.00 \$ (avant taxes).

ACQUISITION MATÉRIEL DE STOCKAGE, PHASE 2 – OCTROI DE CONTRAT

La Commission scolaire des Chênes possède un site primaire et un site secondaire, avec des équipements de stockage différent sur les deux sites. À la phase 1, le site secondaire a été mis à jour. La phase 2 permettra la mise à jour l'espace de stockage du site primaire pour améliorer

le stockage et la méthodologie pour les copies de sauvegarde des données et de l'environnement virtuel.

Pour le site primaire, c'est un ajout de serveur de stockage afin d'alléger les SAN (Stockage Area Network) et de concentrer le système de sauvegarde sur du matériel dédié. Ce matériel sera pour les deux sites puisque l'on souhaite que le site de relève soit fonctionnel. Il est donc unanimement résolu d'accorder le contrat à l'entreprise Cyber 3D au montant de 79 836,75 \$ avant taxes.

MOTION DE FÉLICITATIONS – DERNIÈRES DONNÉES SUR LE DÉCROCHAGE

Les dernières données dévoilées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2012-2013) permettent de faire le constat que les efforts consentis à la lutte au décrochage scolaire commencent à porter leurs fruits.

Le taux de *sorties sans diplôme ni qualification* est plus bas qu'il n'a jamais été au cours des 10 dernières années à la Commission scolaire des Chênes. En 2004-2005, le taux global de décrochage était de 32,7 %. Dans l'ensemble de la commission scolaire, le taux a chuté à 19,1 % (à un peu plus d'un point de la moyenne provinciale qui est de 17,8 %).

Cette amélioration notable résulte de l'engagement quotidien du personnel enseignant dans la poursuite de l'objectif d'amélioration des résultats, ainsi que de l'ensemble du personnel professionnel, de soutien et cadre des écoles et des services.

En conséquence, il est unanimement résolu de transmettre les félicitations et hommages du conseil à tous les acteurs de la commission scolaire qui ont contribué à l'amélioration significative du taux de décrochage.

AVRIL 2015

REPROGRAPHIE

(Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le président du conseil, M. Jean-François Houle, se retire des discussions. Madame Isabelle Marquis, vice-présidente, préside l'étude de ce sujet.

Il y a plus d'un an, la Commission scolaire des Chênes entreprenait une réflexion sur l'avenir du service de reprographie au sein de son organisation, consciente à ce moment des défis toujours grandissants d'un point de vue budgétaire, mais aussi d'un point de vue législatif en fonctions des coupures et des possibilités de remplacement face à des départs à la retraite.

Sachant que près de 90 % des effectifs seraient à la retraite au 1^{er} juillet 2015, le moment était bien choisi pour débiter une analyse dans le but de déterminer l'orientation la plus efficiente de poursuivre la reprographie de notre organisation. Au mois d'avril 2014, des discussions furent donc amorcées avec le syndicat du personnel de soutien, dans le cadre d'un comité de relations de travail mis sur pied pour traiter exclusivement de cette question. Le mandat de ce comité était alors d'étudier des alternatives privilégiant l'exécution de travaux par des personnes salariées régulières par la révision des processus de travail, l'aménagement des conditions de travail ou tout autre élément convenu entre les parties; plusieurs rencontres eurent lieu et des alternatives envisagées.

Aussi, il fut convenu entre les parties de s'engager dans un appel d'offres public afin de valider, le cas échéant, les économies possibles à réaliser en considérant une prestation de service équivalente et des délais de livraison comparables pour l'ensemble des établissements. Ce premier exercice permit de constater que le plus bas soumissionnaire pouvait faire générer une économie potentielle annuelle d'environ 70 000 \$, basée sur le même volume et comparée à nos coûts de production, jusqu'alors acceptée par la partie syndicale.

Durant ce processus, un partenaire public régional, soit la Commission scolaire des Bois-Francs approchait la commission scolaire pour lui proposer une entente de service pour la reprographie. Ce dernier partenaire, possédant à la base un fort volume de reprographie et une infrastructure stable, proposait alors d'offrir ce service à un prix représentant pour la commission scolaire une économie potentielle de plus de 100 000 \$. Devant ces économies potentielles et considérant le faible volume de copies de la Commission scolaire des Chênes, les investissements à réaliser, les départs à la retraite et les coupures à venir, il devenait impératif de revoir la façon d'offrir ce service. Par ailleurs, les vérifications effectuées auprès du Conseil du Trésor, notamment, se sont avérées concluantes quant à la possibilité de conclure une entente avec un partenaire public.

En conséquence, il est résolu d'accepter la proposition de la Commission scolaire des Bois-Francs au montant de 396 356 \$ avant taxes, selon le devis présenté.

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE ET CRÉATION D'UN REGISTRE DE DROIT AU TRANSPORT

Dans les trois dernières années, la politique du transport scolaire a été reconduite selon les dernières modifications apportées en 2012, qui incluaient les annexes 10 et 10a définissant les zones de droit au transport. La commission scolaire a procédé à une consultation pour adopter des modifications à la politique du transport scolaire ayant comme principale modification le remplacement des annexes par un registre de droit au transport.

Au cours de la dernière année, le service du transport a évalué les secteurs de ces annexes avec des grilles d'analyse utilisant différents critères pour définir les zones de droit au transport. Chaque recommandation d'accorder le droit au transport sera soumise au comité consultatif de transport pour recommandation au conseil des commissaires. Chacune des grilles et des résolutions constitueront le registre de droit au transport dans les zones de marche. Chaque situation sera analysée et documentée. Le registre sera mis à jour au fur et à mesure des correctifs apportés pour améliorer le territoire de marche. Le conseil adopte une résolution qui va dans ce sens.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2015-2016

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance. Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et que le conseil

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SUITE)

des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013.

Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 5 % pour faire face aux mauvais payeurs. Notons que la provision pour mauvaises créances est de 8 %.

À la majorité, il est résolu d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance :

- 245 \$ par enfant pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- 57 \$ par enfant à compter du 4e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- 38 \$ pour un élève au secondaire.
- Le ratio d'organisation est d'environ 1 surveillant pour 30 élèves.

PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Différents projets ont été retenus dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2014-2015*. À l'unanimité, le conseil procède à des octrois de contrats pour les projets suivants :

- Réfection des sanitaires à l'école Jean-Raimbault : 270 700.00 \$ (avant taxes)
- Réfection de la toiture à l'école Roméo-Salois : 122 800.00 \$ (avant taxes)
- Réfection des sanitaires à l'école Marie-Rivier : 138 300.00 \$ (avant taxes).

LOI SUR LE TABAC – RESCISION DE LA RÉSOLUTION CC : 854/2006

Le 16 juin 2005, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la *Loi sur le tabac*, ainsi que d'autres dispositions législatives (2005, chapitre 29); cette même Loi étant sanctionnée le 17 juin 2005.

La Loi modifiant la *Loi sur le tabac* avait, entre autres, pour objet d'établir l'interdiction de fumer à certains lieux non visés par la Loi sur le tabac et restreindre davantage l'usage du tabac dans les lieux fermés actuellement visés par cette même Loi. Elle contient des dispositions particulières applicables aux établissements des commissions scolaires et prévoit des dispositions pénales sévères sanctionnant tout manquement aux règles édictées.

En avril 2006, le conseil des commissaires avait adopté une résolution (854/2006) décrétant qu'en plus des dispositions prévues à la nouvelle *Loi sur le tabac*, il était désormais interdit de fumer dans tous les établissements, ainsi que sur tous les terrains de la Commission scolaire des Chênes. Cette mesure était entrée en vigueur dès le début de l'année scolaire 2006-2007.

Au fil des ans, on a vu apparaître un nouveau phénomène : la cigarette électronique. Depuis, le terme « *vapotage* » fait de plus en plus partie du vocabulaire québécois. Le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille actuellement à mieux connaître les produits visés. De plus, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas de certitude quant à la composition et la forme des produits inhalés et expirés, le directeur national de santé

publique du Québec invite la population à les considérer comme des produits du tabac.

En conséquence, il est unanimement résolu d'adopter une résolution qui vient abroger la résolution 854/2006 et qui inclut l'interdiction de faire usage de la cigarette électronique dans tous les établissements et sur tous les terrains de la commission scolaire.

MAI 2015

RÉHABILITATION DES SOLS, CENTRE SAINT-PAUL - AVENANT AU CONTRAT - AUTORISATION DU DIRIGEANT

Par voie de résolution, le conseil modifie le contrat intervenu entre la commission scolaire et l'entrepreneur au dossier, accordé en décembre 2011. Pour des raisons inexplicables, les travaux de décontamination réalisés n'ont pas mené aux résultats attendus, c'est-à-dire l'atteinte d'une concentration de contaminants inférieure au critère B, défini à l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* et ce malgré les efforts importants consentis à l'atteinte de cet objectif et les investigations réalisées.

Afin de comprendre la problématique du site, des expertises supplémentaires sont requises. Ces expertises demandent un investissement supplémentaire de la part de la commission scolaire et de l'entrepreneur. Elles permettront d'établir les travaux qu'il reste à faire et de déterminer la présence ou l'absence d'une source de contamination active afin de définir la stratégie à adopter pour la suite des travaux. L'objectif est également de s'assurer que rien ne viendra compromettre l'efficacité des travaux de restauration qu'il reste à réaliser. Cette expertise s'intéressera autant à des sources internes qu'externes au terrain du Centre Saint-Paul.

Pour dénouer l'impasse actuelle concernant la présence ou non d'une source autre de contamination et pour atteindre ces objectifs, il est résolu de signer un avenant au contrat initial mentionnant le paiement des travaux d'excavation de 110 678 \$, accorder un montant de 16 671 \$ pour une étude de caractérisation complémentaire et accorder à un consultant un mandat de supervision et d'analyse des travaux pour un montant pouvant atteindre 15 000 \$. Toutes ces sommes seront inscrites dans la mise à jour de l'inventaire des terrains contaminés pour paiement éventuel du Ministère.

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE REPROGRAPHIE

En vertu de la politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu.

Une analyse du nombre de copies effectuées dans les établissements, tant sur le copieur qu'au service de reprographie, a été effectuée pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 pour les écoles primaires et

secondaires. Cette analyse a permis de déterminer les tarifs maximums. La reprographie facturée aux parents exclut la reprographie liée à l'évaluation et aux services de garde. Il est résolu d'adopter les tarifs maximums suivants pour le matériel périssable – reprographie : 40 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire, 54 \$ pour un élève du secondaire.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE ARTS-ÉTUDES – ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT

Depuis septembre 1986, l'école Jean-Raimbault a mis en place le programme particulier en musique. La réalisation de ce programme implique une mise à jour de la demande afin de conserver la reconnaissance arts-études. La reconnaissance actuelle vient à échéance et il y a lieu de renouveler la demande auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Le conseil adopte une résolution demandant au MEESR d'approuver la reconnaissance arts-études de l'école Jean-Raimbault pour les années 2015-2020.

TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la commission scolaire. Le contexte budgétaire difficile vécu en éducation a amené le conseil des commissaires à revoir le support budgétaire accordé aux programmes particuliers.

Les activités des programmes ont été revues et déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin d'avoir une recommandation sur les tarifs. Les conseils d'établissement ont fait des recommandations de tarifs après avoir réaménagé le contenu des programmes. Les tarifs 2015-2016 amènent les programmes en autofinancement à l'exception du programme de musique au primaire.

Il est résolu d'adopter les tarifs maximums suivants pour l'année 2015-2016 :

	2015-2016
Musique à Jean-Raimbault.....	472 \$
Danse à Jean-Raimbault.....	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	307 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire).....	306 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire).....	472 \$
Sciences à Marie-Rivier.....	346 \$
Sport – étude à Marie-Rivier.....	452 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	392 \$
Langues à La Poudrière	204 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	305 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	342 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire).....	402 \$
Musique à Duvernay.....	472 \$
Programme d'éducation physique et à la santé à Saint-Louis-de Gonzague et à Saint-Charles	340 \$
Développement à long terme de l'athlète à Saint-Louis-de-Gonzague	365 \$

TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE

Le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire sera adopté par le gouvernement d'ici la fin juin 2015. Ce règlement donne les informations nécessaires pour déterminer la hauteur de la péréquation et les taux de taxation pour l'année 2015-2016. Rappelons que la loi vient déterminer que la subvention qui sera versée en aide additionnelle pour la péréquation équivaut à 50 % du montant reçu en 2012 2013.

La Commission scolaire des Chênes ne subit pas de perte additionnelle de subvention de l'aide additionnelle en péréquation compte tenu de la richesse foncière. De plus, la loi prévoit que la commission scolaire peut déterminer des taux d'imposition différents pour les municipalités présentes sur son territoire.

Comme deux municipalités du territoire de la commission scolaire sont propriétaires de leur école, le conseil a déterminé un taux de taxation inférieur de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation. Le taux moyen de taxation en 2014-2015 est de 0,3124 \$ du 100 \$ d'évaluation. Le conseil adopte une résolution en ce sens et fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 15 %.

JUIN 2015

PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DE LA MESURE « MAINTIEN DES BÂTIMENTS »

Des projets ont été retenus dans le cadre de la mesure Maintien des Bâtiments 2014-2015. À l'unanimité, le conseil procède à des octrois de contrats pour les projets suivants :

- Système de ventilation à l'école La Poudrière : 262 157.25 \$ (avant taxes)
- Réfection des issues et sanitaires à l'École Duvernay: 549 800 \$ (avant taxes).

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit rendre public les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements. La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités. Il n'y a pas de changements apportés aux critères par rapport à l'exercice précédent. Il est résolu d'adopter le document « *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières* ».

ADOPTION DE LA GRILLE-MATIÈRES 2015-2016 – ÉCOLE SAINT-MAJORIQUE

Annuellement, chaque école revoit la grille-matières ou le temps alloué à chaque matière pour l'année suivante afin qu'elle soit adoptée par le conseil d'établissement en vertu de l'article 86 de la LIP.

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SUITE)

Dans ce cadre, la direction de l'école Saint-Majorique a présenté aux enseignantes de l'école différentes propositions de modification du temps à répartir entre les matières devant figurer à la grille-matières pour l'année scolaire 2015-2016. Malgré les nombreuses discussions, les enseignantes ont rejeté ces propositions et ont opté pour le statu quo. Les propositions présentées au conseil d'établissement ont été rejetées à la majorité des voix.

La commission scolaire, conformément à la Loi sur l'instruction publique et s'appuyant sur la jurisprudence disponible, a mis en demeure le conseil d'établissement afin qu'il adopte une grille-matières conforme à ses attentes. Le conseil d'établissement a tenu une séance extraordinaire et la grille-matières contenant les exigences fixées par la commission scolaire a de nouveau été rejetée à la majorité des voix.

En conséquence, et tel que la LIP le lui permet, le conseil des commissaires se substitue au conseil d'établissement et adoptent la grille-matières de l'école Saint-Majorique pour l'année scolaire 2015-2016.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2015-2016

Chaque année, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative qui sera effective pour l'année scolaire suivante après consultation des associations concernées. Pour l'année 2015-2016, des modifications importantes sont encore une fois proposées pour tenir compte de la contribution financière de la commission scolaire à l'équilibre budgétaire provincial.

Cette structure tient également compte des regroupements des services des ressources matérielles et des services du transport avec la Commission scolaire de la Riveraine et de la fusion anticipée des deux organisations.

Le premier élément consiste à scinder le service des ressources matérielles, du service de l'informatique et du transport. Le service des ressources matérielles sera donc une entité unique. Le poste de direction adjointe de l'actuel service sera aboli pour tenir compte du regroupement de ce service avec celui de la commission scolaire de la Riveraine qui se mettra en place graduellement à partir du 1^{er} juillet 2015.

Les services informatiques et du transport reviendront sous la responsabilité d'une seule direction. Le directeur adjoint de l'actuel service des ressources matérielles sera donc nommé directeur du service de l'informatique et du transport. Le regroupement des services du transport avec la commission scolaire de la Riveraine débutera également le 1^{er} juillet 2015. Le poste de coordination au service de l'informatique sera aboli pour tenir compte des travaux débutés pour regrouper ce service avec celui de la commission scolaire de la Riveraine.

Le deuxième élément concerne les services éducatifs en formation professionnelle et aux adultes. La responsabilité des services éducatifs de ces secteurs sera transférée dans les centres. À cet effet, la personne actuellement responsable des services éducatifs en formation professionnelle sera nommée direction adjointe au centre et conservera ses responsabilités au niveau des services éducatifs. La directrice des services éducatifs en FGA quant à elle, sera nommée directrice du centre Sainte-Thérèse tout en cumulant les responsabilités des services éducatifs de cet ordre d'enseignement.

De plus, il est proposé de nommer un cadre scolaire au développement de la formation professionnelle. Cette personne sera sous la responsabilité du service aux entreprises. Le poste de direction soutien aux directions est aboli. La titulaire de ce poste sera affectée dans une école pour la prochaine année scolaire.

Il est donc résolu d'adopter les modifications proposées dans le projet de structure administrative pour l'année 2015-2016 déposé par la directrice générale et de l'autoriser à procéder aux démarches requises pour actualiser cette décision.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015-2016

Le conseil des commissaires adopte le budget pour l'exercice financier 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes. Bien que les règles budgétaires n'aient pas encore été officiellement entérinées par le Conseil du trésor, le conseil des commissaires peut procéder, sous réserve que Québec donne son aval aux règles budgétaires, à l'adoption du budget 2015-2016 de la Commission scolaire des Chênes.

Ce budget prévoit un déficit d'exercice de 98 604 \$, déficit dû aux obligations de conventions collectives. L'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de la péréquation est établie au montant de 7 937 897 900 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables. Le montant d'aide additionnelle est de 2 982 963 \$.

Tel que résolu antérieurement (26 mai 2015), le budget prévoit que les taux de taxe scolaire effectifs pour chaque municipalité se situent entre 0,3027 \$ et 0,3127 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée selon la résolution adoptée par le conseil des commissaires.

RECONDUCTION DU MANDAT DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

Le comité de gouvernance et d'éthique a recommandé au Conseil des commissaires, en 2012, et après consultation du comité de parents, de désigner M^e Dominique Paillé comme protectrice de l'élève. Le mandat était alors de trois ans et se termine le 30 juin 2015.

L'évaluation du travail de M^e Paillé dans le cadre de son mandat est très positive. Il est proposé de renouveler son mandat pour les trois prochaines années comme le prévoit le règlement ministériel à cet égard. On ajoutera au contrat une clause quant à une éventuelle fusion avec la Commission scolaire de la Riveraine.

PROTOCOLES D'ENTENTE – C.S. DES CHÊNES / C.S. DE LA RIVERAINE – REGROUPEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Depuis 2011, les commissions scolaires font face à des compressions budgétaires importantes qui ont des impacts significatifs sur leur orga-

nisation administrative. Ces compressions limitent également le remplacement du personnel administratif. Les commissions scolaires sont aussi soumises à des lois ou règlements additionnels très contraignants. Depuis quelques années, les dirigeants des commissions scolaires de la Riveraine et des Chênes ont débuté une réflexion sur des modalités d'entraide entre les deux organisations. D'ailleurs, en 2014, le ministère de l'Éducation réservait une somme de 20 millions de dollars pour des projets d'optimisation des commissions scolaires. Un projet d'analyse de fusion des deux organisations a été soumis et accepté par le ministère. Des consultants ont été engagés pour faire cette analyse. Il en est ressorti, entre autres, qu'il était très pertinent de procéder rapidement à un regroupement de ces services.

Les cadres des services du transport scolaire et des ressources matérielles des deux commissions scolaires ont été mis à contribution dans l'élaboration d'un protocole d'entente de regroupement de ces services.

Le conseil procède donc à l'adoption de deux protocoles d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine et la Commission scolaire des Chênes relativement au regroupement des services du transport scolaire et des ressources matérielles des deux commissions scolaires.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2015-2025 – DEMANDE AU MEESR – SECTEUR ALIMENTATION

Le MEESR demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI). La commission scolaire a analysé le service rendu à sa clientèle inscrite dans les programmes de formation professionnelle du secteur alimentation. Il en est ressorti que l'espace est actuellement insuffisant pour répondre aux programmes établis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche (MEESR).

Les installations actuelles datent de la construction de l'école Marie-Rivier en 1955 et du réaménagement réalisé en 1977 pour «moderniser» les cuisines. Certains éléments ne sont plus conformes ou ont dépassé leur durée de vie utile depuis plusieurs années.

D'autre part, l'aménagement des espaces du secteur de l'alimentation dans le même bâtiment que l'école secondaire ne permet pas le réaménagement et l'agrandissement des superficies actuelles. Ce projet n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil du trésor au printemps 2015. Il convient donc de présenter à nouveau cette demande au MEESR.

Le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MEESR.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) 2015-2025 – DEMANDE AU MEESR – SECTEUR VÉHICULES LOURDS

Le MEESR demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* (PQI). Un projet a été déposé concernant l'agran-

dissement du centre de mécanique de véhicules lourds afin d'être en mesure d'offrir une formation de mécanicien d'autobus. L'Association du transport urbain du Québec appuie cette demande.

Ce projet n'a pas fait l'objet d'une acceptation par le Conseil du trésor au printemps 2015.

Il convient donc de présenter à nouveau cette demande au MEESR. Le conseil des commissaires adopte une résolution en ce sens pour soutenir la demande qui est formulée au MEESR.

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE AUX ENTREPRISES RÉGIONALISÉ

Depuis quelques années, les commissions scolaires du Centre-du-Québec discutent d'un regroupement possible des services aux entreprises. Les diverses analyses effectuées sur des regroupements de services entre commissions scolaires ont démontré les avantages de tels regroupements.

Les trois commissions scolaires pourraient bénéficier d'une amélioration d'expertise de son personnel dans le regroupement des services aux entreprises et ainsi bénéficier d'une plus grande efficacité et être source de revenus additionnels.

Les représentants des commissions scolaires ont aussi la volonté de regrouper leur Service aux entreprises respectif afin d'optimiser le développement des travailleurs et de la nouvelle main-d'œuvre en lien avec les besoins des entreprises tout en respectant l'adéquation emploi-formation.

Le projet de protocole d'entente porte spécifiquement sur le fonctionnement du Service aux entreprises regroupé ainsi que sur les liens à établir entre le SAE et certains autres champs d'activités connexes des Services de la formation professionnelle et des centres FP des trois commissions scolaires.

Le conseil procède donc à l'adoption du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Riveraine, la Commission scolaire des Bois-Francis et la Commission scolaire des Chênes, relativement au regroupement des services aux entreprises des trois commissions scolaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEESR	105 738 396 \$
Taxe scolaire	24 526 123 \$
Autres revenus.....	15 437 440 \$
Total des revenus	145 701 959 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives.....	106 725 058 \$
Activités administratives	6 096 597 \$
Entretien des biens meubles et immeubles	13 146 355 \$
Activités connexes et services d'appoint	20 335 213 \$
146 303 223 \$	

DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération	111 088 132 \$
Fournitures et matériel	6 930 146 \$
Services, honoraires et contrats.....	17 480 727 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables	6 084 646 \$
Autres	4 719 572 \$
Total des dépenses	146 303 223 \$

LE SURPLUS

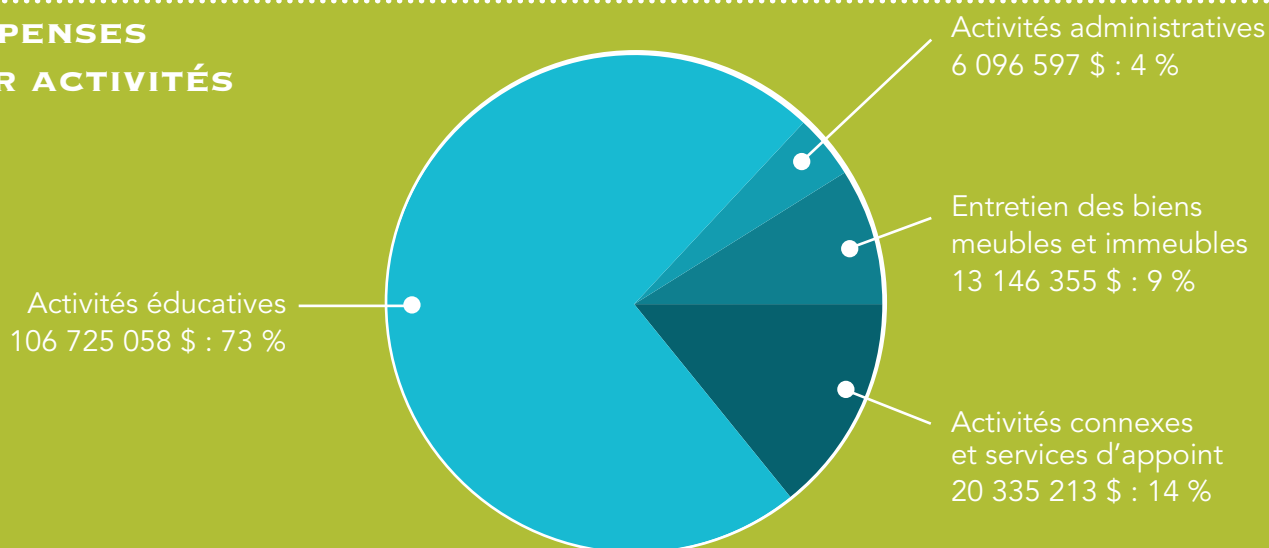
Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2014	14 140 605 \$
Déficit de l'exercice	(601 264 \$)
Surplus accumulé au 30 juin 2015.....	13 539 341 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS

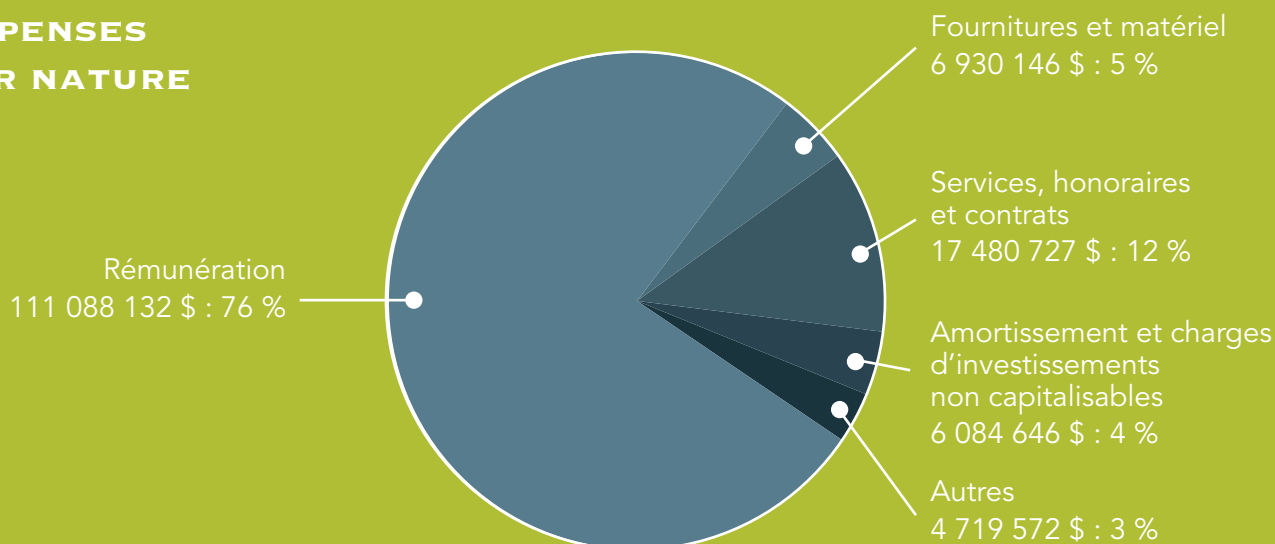
EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MELS OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette)	(101 105 257\$)
Actifs financiers financés par le MEESR.....	41 228 426 \$
Passif financier financé par le MEESR.....	144 200 976 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles	2 254 923 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MEESR ou d'un autre partenaire.....	4 122 216 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉS



DÉPENSES PAR NATURE



REDDITION DE COMPTES – LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (ARTICLE 20 – LGCE)

1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2015

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, commence le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016. Le tableau ci-dessous fait état des contrats visés par ces dispositions, entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2015.

Entreprise	Personne physique	Nombre de contrats	Montant avant taxes
9	0	9	467 688 \$

	MARS 2015
	Nombre d'employés
1 Personnel d'encadrement	77
2 Personnel professionnel	118
3 Personnel infirmier	0
4 Personnel enseignant	1 144
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	839
6 Agents de la paix	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	72
8 Étudiants et stagiaires	0
Total	2 250

Écoles primaires :

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/
Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/
Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean-de-Wickham
- > À l'Orée-des-Bois
- > Du Sentier

Écoles secondaires :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

Formation professionnelle :

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Formation générale des adultes :

- > Centre Sainte-Thérèse

Service aux entreprises

Les services :

(situés au Centre Saint-Frédéric –
Siège social et centre de services aux établissements,
457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service aux entreprises
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service de l'éducation des adultes
et de la formation professionnelle
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie

BILAN DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES EN 2014-2015

Projets d'investissement

- Plusieurs projets totalisant plus de 4 millions \$ furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaire, dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* ». Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chaufferies, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la mise aux normes et la mise à niveau de systèmes de ventilation et de sécurité incendie.
- Pour le Plan québécois des infrastructures, PQI 2015-2025, la commission scolaire a déposé deux projets totalisant près de 18 millions \$ d'investissement pour construire et réaménager plus de 6 000 mètres carrés en formation professionnelle. L'analyse du Ministère est toujours en cours.

Qualité de l'air intérieur

- Avec la mise en place de la mesure 50623 « *Détection de problème de qualité de l'air dans les écoles* », la commission scolaire a investi plus de 300 000 \$ pour investiguer et obtenir un portrait de la situation touchant plusieurs éléments pour mettre en place un programme de gestion de la qualité de l'air.

Capacité d'accueil pour la clientèle

- **Centre de formation en véhicules lourds**
 - o Le Service des ressources matérielles a complété la mise en place du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds à Saint-Germain, pour des investissements totalisant 8.5 millions \$. Ce centre peut maintenant recevoir plusieurs cohortes d'étudiants dans le secteur de la mécanique et du transport par camion.
- **École secondaire Marie-Rivier**
 - o Au cours de la dernière année, le projet de gymnase triple à l'école secondaire Marie-Rivier a été complété. Ce projet de plus de 5.2 millions \$ a permis à la commission scolaire de se doter d'un plateau sportif unique dans la région.

Parcs-école

- Dans le cadre de la mesure « *Embellissement des cours d'école* », la commission scolaire a reçu une aide financière de la part du Ministère et de la Ville de Drummondville pour réaliser l'aménagement d'une partie du terrain de l'école Saint-Simon. Les travaux seront complétés à l'été 2015 pour un investissement total de 81 000 \$.

Parc immobilier

- Au cours de la dernière année, l'équipe du Service des ressources matérielles a travaillé à l'entretien de plus de 50 bâtiments représentant plus de 190 000 m² de surface, en plus de toutes les activités reliées à l'entretien des terrains.

Jeux du Québec

- En mars 2015, nous avons accueilli les Jeux du Québec à l'occasion de la 50^{ième} finale provinciale. Nous avons donc fourni l'espace pour la tenue d'activités, de compétitions et d'hébergement dans les écoles suivantes : Jean-Raimbault, Jeanne-Mance, Marie-Rivier, La Poudrière et Saint-Pie-X. Plusieurs travaux de rénovation des gymnases et vestiaires ont été complétés afin de rafraîchir les installations avant la tenue des activités.

Protocole avec la Ville

- Le protocole récemment signé avec la Ville a été mis en place, en plus de la nouvelle entente régissant le partage du terrain synthétique à La Poudrière. Les écoles visées ont été mises à contribution afin de partager les locaux disponibles. Ce protocole sera bénéfique pour l'utilisation des plateaux, principalement sportifs, entre les deux organisations.

BILAN DU SERVICE DU TRANSPORT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN 2014-2015

Transport scolaire

La dernière année a été marquée par le projet de regroupement du service du transport avec la Commission scolaire de la Riveraine. Dans ce contexte il y a eu plusieurs rencontres de travail préparatoire et l'adoption d'un protocole d'entente à la toute fin de l'année.

Parallèlement à l'organisation de ce service regroupé, notre équipe a commencé certaines opérations de planification et de mise à jour des parcours de transport pour la Commission scolaire de la Riveraine en préparation de la rentrée 2015. Une première étape de ce regroupement de services a donc été réalisée et les travaux se poursuivront dans la prochaine année.

Comme par les autres années, nous avons assuré le transport scolaire de près de 10 000 élèves. Cela représente 290 parcours différents effectués par 146 véhicules qui parcourent 10 500 km quotidiennement. En surplus, pour la rentrée scolaire suivante, nous avons commencé la planification du transport de près de 5 200 élèves de la Commission scolaire de la Riveraine, lequel nécessitera 118 véhicules qui parcourront 11 000 km chaque jour. Cela représente un très grand défi qui se poursuivra au cours des prochaines années.

Technologies de l'information

La commission scolaire poursuit ses investissements dans son infrastructure pour mieux supporter tout le parc informatique et toute la gestion des technologies de l'information. En début d'année, nous avons réalisé la mise en place de la réseautique filaire et sans fil de la nouvelle école du Sentier et du nouveau CFP pour véhicules lourds.

Également, dans le domaine de la réseautique, nous visons à augmenter la vitesse de transmission des données de 1 Gb à 10 Gb. Dans ce but et dans l'optique de maintien des infrastructures, nous avons commencé le remplacement de commutateurs de tête des écoles primaires et secondaires. Afin d'améliorer la qualité et la couverture du système sans fil, plusieurs bornes ont été remplacées et ajoutées. Les écoles Marie-Rivier et Jean-Raimbault ont fait l'objet de projets plus importants dans ce domaine.

Nous avons également travaillé à rehausser notre système de gestion des données. Ainsi, dans une seconde phase du projet, nous avons complété l'installation de quatre nouveaux serveurs et deux aires de sauvegarde de 52 Tb chacun. Ces équipements constituent un tout nouveau système de stockage de données comportant une redondance entre un site primaire et un site secondaire situés dans des immeubles différents. C'est plus de 34 Tb de données qui y sont emmagasinés chaque semaine. Enfin, le service a également commencé des travaux de rehaussement et de remplacement du système téléphonique de la Commission scolaire. Le STTI supporte un parc informatique de 5 000 ordinateurs et de 600 tableaux numériques interactifs, un réseau sans fil et un réseau de fibres optiques de 180 kilomètres.

BILAN DU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES EN 2014-2015

Formation professionnelle

Une entente a été convenue avec l'Université de Sherbrooke pour faire reconnaître des unités pour les enseignants au baccalauréat qui ont pris part, avec les conseillères pédagogiques, au programme d'insertion professionnalisant en formation professionnelle.

En vertu d'une entente avec la Commission scolaire des Estuaires, deux cohortes au DEP en assistance technique en pharmacie ont débuté; une à Forestville et une à Baie-Comeau.

La campagne promotionnelle « Machiniste X 1000 » a vu le jour dans le cadre du projet en techniques d'usinage, en collaboration avec huit entreprises de la région Centre-du-Québec. Ce programme est maintenant offert en alternance travail-études avec des stages rémunérés par les entreprises participantes.

Pour une troisième année consécutive, le projet VIP Métal a permis à 50 personnes intéressées par le métier de machiniste, ferblantier-tôlier ou soudeur, de vivre une journée dans une des trois entreprises participantes, à savoir : Métallus, Soucy Rivalair et Canimex.

Formation générale des adultes

En partenariat avec le Centre local d'emploi et le Regroupement interculturel de Drummondville, le Centre Sainte-Thérèse a contribué à la mise en place du projet « Goûts du monde ». Ce projet unique permet à des adultes de développer des compétences sur un plateau de travail à l'intérieur d'une épicerie et d'un restaurant de « prêt-à-manger » aux couleurs de différents pays. Cette formation permet d'acquérir une certification d'un métier semi-spécialisé dans le secteur de l'alimentation.

Dans un contexte de compressions budgétaires, le Centre Sainte-Thérèse s'est doté d'une nouvelle façon de faire en ce qui a trait aux frais facturés à sa clientèle adulte. Après avoir analysé la situation dans plusieurs centres de formation générale aux adultes, le conseil d'établissement du centre et les personnes mandatées à cette analyse ont convenu d'une nouvelle tarification pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette année, le secteur « jeunes » et le secteur des adultes ont travaillé conjointement sur l'implantation du protocole de « Relance » des élèves de 5e secondaire. Ce protocole utilise un outil de référence qui permet de relancer rapidement les élèves n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires. Cette prise en charge rapide par le Centre de formation générale aux adultes permet de favoriser la réussite éducative d'un plus grand nombre d'élèves.

Service aux entreprises

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, la vitalité et la prospérité étaient au rendez-vous pour le Service aux entreprises (SAE) de la Commission scolaire des Chênes.

- Plus de 250 projets avec un revenu moyen de 12 000\$ par projet;
- Une augmentation de 240% par rapport à 2012;
- Une collaboration hors de l'ordinaire avec Emploi-Québec qui accorde au SAE sa confiance dans la mise en place de projets de formation pour de la nouvelle main-d'œuvre.

Le développement de projets de formation sur tablette électronique démontre bien que le SAE-CSDC est motivé à être à l'avant-garde de la technologie.

Soulignons une nouveauté dans le développement des compétences des travailleurs : un projet de formation en couture en collaboration avec le CSMO du textile a permis de former 12 couturières, en plus des habituelles formations pour le secteur de la fabrication métallique.

L'année 2014-2015 fut également marquée du processus de régionalisation des services aux entreprises du Centre-du-Québec qui permettra de prendre un essor formidable et d'optimiser les formations développées.

REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2014-2015

BUT 1 L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Objectif 1

Augmenter de 12,20 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, pour atteindre 78,00 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Après 7 ans	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	2018
Cibles annualisées dans la CP		70,00 %					
Proportion des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans	65,80 %	71,60 %	72,50 %				78,00 %
Commentaires sur les résultats	72,5 % des élèves qui ont débuté en 1 ^{er} secondaire à la CS en 2007 ont obtenu un diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans, soit après 7 ans de fréquentation. Ce taux est en hausse de 6,7 % par rapport à juin 2012.						

Objectif 2

Diminuer de 10 points de pourcentage le taux de sorties sans diplôme ni qualification d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2018
Nombre d'élèves sortants sans diplôme ni qualification avant l'âge de 20 ans.	24,90 %	23,00 %	21,30 %	19,10	ND		14,90 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de décrochage pour l'année 2012-2013 est de 19,1 %. L'amélioration est constante depuis 09-10. Par ailleurs, le taux de décrochage pour l'année 2013-2014 n'est toujours pas disponible.						

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Objectif 1

Maintenir le taux de réussite au volet écriture en français 5^e secondaire afin qu'il soit à plus de 85,00 % (supérieur à la moyenne provinciale), d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2011	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français de 5 ^e secondaire au volet écriture	84,70 %	83,30 %	80,70 %	70,20 %	76,60 %			85,00 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire au volet écriture est passé de 70,2 % en juin 2014 à 76,6 % en juin 2015 soit une hausse de 6,4 %. Par ailleurs, ce pourcentage est inférieur de 5,4 % au taux de réussite de la Province. En juin 2014, ce même écart était de 8,1 %

Objectif 2

Maintenir le taux de réussite en français, 5^e secondaire, compétence lecture, à plus de 85,00 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence	Juin 2012	Juin 2013	Juin 2014	Juin 2015	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018
Taux de réussite en français 5 ^e secondaire, Lecture	89,30 %	88,80 %	88,83 %	86,80 %			85,00 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5^e secondaire pour juin 2015 est passé à 86,8 %. Malgré la baisse, le taux est au-delà de l'objectif.

REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2014-2015 (SUITE)

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 3

Augmenter de 8,8 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture de fin du 1^{er} cycle du secondaire d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée (révisée) à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015		Jun 2016
Taux de réussite en français lecture à l'épreuve obligatoire du 1 ^{er} cycle du secondaire.	62,19 %	71,56 %	64,03 %	55,32 %				71,00 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite à l'épreuve diminue constamment depuis 2013.

Objectif 4

Augmenter de 8 points de pourcentage le taux de réussite en français, 1^{er} cycle du secondaire, compétence écriture d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015		Jun 2016
Taux de réussite en français écriture du 1 ^{er} cycle du secondaire.	77,00 %	85,00 %	80,12 %	82,10 %				85,00 %

Commentaires sur les résultats

Même si les résultats de 2015 sont supérieurs à ceux de 2014, on constate que cette cohorte présente plus de difficultés que la cohorte 2013. Ces résultats incluent la note à l'épreuve ainsi que la note de l'école.

BUT 2

L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 5

Augmenter de 1,6 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve d'écriture du MELS, 6^e année afin qu'il atteigne 90,00 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015		Jun 2016
Taux de réussite à l'épreuve d'écriture, français 6 ^e année	88,40 %	91,20 %	91,80 %	91,70 %				90,00 %

Commentaires sur les résultats

La cible visée à la fin de la convention de partenariat est déjà atteinte avec le taux de réussite de 91,7 %.

Objectif 6

Augmenter de 12,5 points de pourcentage le taux de réussite à l'épreuve de lecture du MELS, 6^e année afin qu'il atteigne 90,00 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015		Jun 2016
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 6 ^e année	77,50 %	83,20 %	81,20 %	79,40 %				90,00 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de réussite à l'épreuve du MEEESR diminue depuis les deux dernières années.

REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2014-2015 (SUITE)

BUT 2 L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE (suite)

Objectif 7

Augmenter de 5 points de pourcentage le taux de réussite en français, aux épreuves obligatoires de lecture du 1^{er} cycle du primaire afin qu'il atteigne 98,00 % d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2017
Taux de réussite à l'épreuve de lecture, français 2 ^e année	93,00 %	94,40 %	94,60 %	94,30 %				98,00 %
Commentaires sur les résultats	Le taux de réussite aux épreuves de français au 1 ^{er} cycle est très stable depuis les trois dernières années.							

BUT 3 L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE.

Objectif 1

Augmenter de 10 points de pourcentage d'élèves qui obtiennent une qualification au terme du parcours de formation CFMS (certificat de formation à un métier semi-spécialisé) et de 4 points de pourcentage pour une qualification CFPT (certificat de formation préparatoire au travail) d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus					Cible visée à la fin de la convention de partenariat		
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2017
Taux de qualification des élèves inscrits au CFMS	74,00 %	58,62 %	75,38 %	70,27 %	76,74 %				84,00 %
Taux de qualification des élèves inscrits au CFPT	66,00 %	87,50 %	72,73 %	85,71 %	78,79 %				70,00 %
Taux global de qualification (CFMS et CFER)	70,10 %	70,40 %	74,49 %	76,92 %	77,63 %				
Commentaires sur les résultats	Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS (formation des métiers semi-spécialisés) et au CFER (Centre de formation en entreprise de recyclage) est en hausse et se situe à 77,63 %, ce qui permet à ces élèves d'obtenir une certification reconnue par le MEESR.								

BUT 3

L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (suite).

Objectif 2

Diminuer le taux de décrochage des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat	
		Années des données de référence	Jun 2011	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015		Jun 2016
Taux de décrochages des garçons en FG	33,20 %	26,80 %	24,80 %	N/D	N/D				23,20 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de décrochage chez les garçons est en baisse. La cible est en voie d'être atteinte.

Objectif 3

Augmenter le taux de diplomation des garçons en formation générale des jeunes, de 10 points de pourcentage d'ici 2018.

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus						Cible visée à la fin de la convention de partenariat
		Cohortes	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Après 7 ans	Jun 2012	Jun 2013	Jun 2014	Jun 2015	Jun 2016	Jun 2017	Jun 2018	
Taux de diplomation des garçons en FGJ	57,10 %	66,10 %	64,50 %					67,10 %

Commentaires sur les résultats

Le taux de diplomation des garçons est supérieur à la situation de juin 2012. La cible peut encore être atteinte.

REDDITION DE COMPTES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN 2014-2015 (SUITE)

BUT 4 L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

Objectif 1		Augmenter à 100,00 % le taux d'établissements au primaire ayant implanté un programme pour favoriser des comportements adéquats d'ici 2018.			
Indicateurs	Situation de départ 2012-2013	Résultats obtenus			Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence		2013-2014	2014-2015		2018
		Juin 2014	Juin 2015		
Taux d'établissements au primaire	60,00 %	80,00 %	90,00 %		100,00 %
Commentaires sur les résultats	La majorité des écoles ont implanté le programme L'Allié au primaire. Il s'agit d'un programme qui vise le développement de la compétence sociale des jeunes et de la résolution de conflit. 16 rencontres d'entraînement aux habiletés sociales et à la résolution de conflits interpersonnels ont été offerts en 5 ^e année par les professionnelles de l'école.				

Objectif 2		Augmenter à 100,00 % le taux d'établissements primaires ayant mis en place le programme « Ma cour, un monde de plaisir » qui vise à augmenter l'activité physique chez les jeunes et à diminuer les conflits sur la cour.			
Indicateurs	Situation de départ 2012-2013	Résultats obtenus			Cible visée à la fin de la convention de partenariat
Années des données de référence		2013-2014			Juin 2018
		Juin 2014			
Taux d'établissement au primaire ayant implanté le programme « Ma cour, un monde de plaisir ».	60,00 %	80,00 %			100,00 %
Commentaires sur les résultats	Les établissements ont mis en place des activités physiques tant à l'heure du midi qu'au niveau des récréations au primaire.				

BUT 5**L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Indicateurs	Situation de départ	Résultats obtenus				Cible visée
Années des données de référence	2012-2013	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2018	
Nombre d'élèves de moins de 20 ans en FP	253	242	N/A	N/A	261	
Commentaires sur les résultats	Les données de base proviennent de « Agir » et n'ont pas encore été publiées. Cependant, nos indicateurs-maison indiquent un recul de 8 % du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.					

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 (du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au Règlement concernant le traitement des plaintes de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai traité 7 plaintes :

7 de ces plaintes étaient recevables ;

- > 4 plaintes ont été acheminées au secrétaire général ou à la direction générale adjointe déjà au dossier pour traitement à l'interne
- > 3 plaintes ont reçu un traitement « ad hoc »
 - Deux plaintes ayant fait l'objet d'une médiation et qui se sont soldées par une conclusion favorable
 - Une plainte subséquente à une révision de décision et ayant fait l'objet de suggestions aux commissaires

Diverses demandes d'information ont aussi été traitées et acheminées aux instances concernées.

Je n'ai été informée d'aucune expulsion d'élève pour cause d'intimidation ou de violence.

Pour cette année, je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence.

Dominique Paillé

Protecteur de l'élève

REDDITION DE COMPTE EN REGARD DE LA LOI POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « *plan de lutte* », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par :

1.1° « **intimidation** »: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

3° « **violence** »: toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis de « faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève. »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications reçues.

PROPORTION D'ÉVÈNEMENTS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE RAPPORTÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2014 À JUIN 2015

PRIMAIRE ET SECONDAIRE : 269 ÉVÈNEMENTS RAPPORTÉS

La Commission scolaire des Chênes comptait 11 916 élèves au secteur jeune en 2014-2015, soit 7 387 élèves au préscolaire et au primaire (62,0 %) et 4 529 élèves au secondaire (38 %).

65 % des évènements se sont produits au primaire et 35 % au secondaire. Comme il s'agit d'évènements en regard des définitions de la Loi, certains d'entre eux pourraient ne pas avoir été signalés à la direction générale puisqu'ils ont été considérés comme étant des conflits entre élèves.

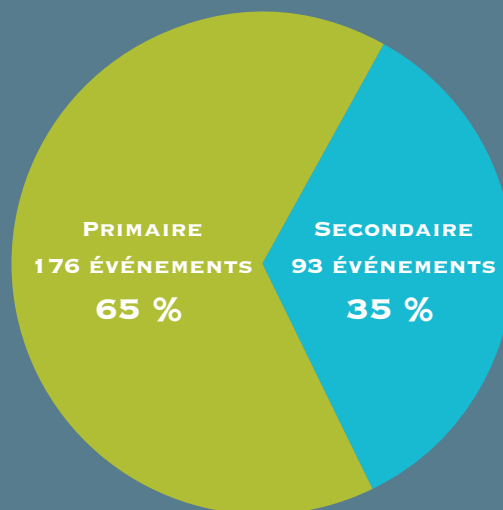
De tous les évènements transmis à la direction générale, l'intimidation ou la violence physique ou verbale sont les plus souvent rapportées.

	Primaire	Secondaire
Violence physique ou verbale	134	49
Intimidation	42	44

Dans tous les cas des mesures ont été prises par l'école pour remédier à la situation.

Quelques actions faites par les écoles en matière de prévention

- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à tous les élèves, entre autres par le programme *L'Allié* implanté dans la majorité des écoles au primaire.
- Ateliers de développement des habiletés sociales plus précis pour des élèves ciblés par les intervenants.
- Sensibilisation aux types de violence et d'intimidation ainsi qu'à leurs conséquences nuisibles sur le développement personnel et social.
- Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à reconnaître les personnes-ressources dans leur environnement.





COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

www.csdeschenes.qc.ca

457, rue des Écoles, Drummondville
(Québec) J2B 6X1

Téléphone : 819 478-6700

